

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE RANGUEIL**

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

[www.medecine.ups-tlse.fr](http://www.medecine.ups-tlse.fr)

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE PURPAN**

**FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES**

**FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE**

**MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES  
2020/2021**

**Master 1**

**Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies**

**Parcours dérogatoires corps de santé**

**Responsable pédagogique**

Madame le Professeur Isabelle BERRY

[berry.i@chu-toulouse.fr](mailto:berry.i@chu-toulouse.fr)

**Le Président de l'Université**

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 02 juillet 2020
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 08 septembre 2020

**Arrête**

## INTRODUCTION

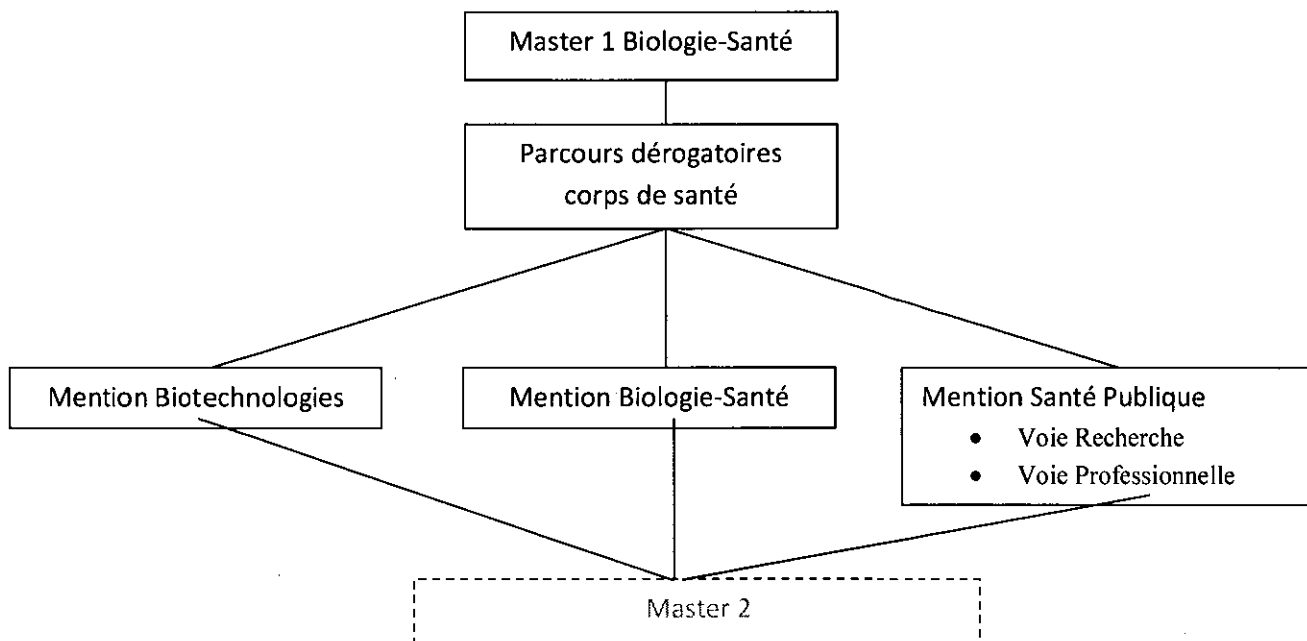
Le passage de l'Université Paul Sabatier au système Européen LMD (Licence Master Doctorat) est effectif depuis la rentrée (2004-2005). Cela a en particulier entraîné un remplacement des Maîtrises par des Masters 1ère année et des DEA par des Masters 2ème année Recherche (M2R). Chacune de ces années correspond à la validation de 60 «crédits européens» (ECTS European Credit Transfer System).

L'accession en M2R requiert la validation d'un M1 comme auparavant la MSBM était nécessaire à l'entrée en DEA des étudiants provenant des corps de santé.

Les étudiants engagés dans un cursus Santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le Master 1 Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies dans le cadre de parcours dérogatoires.

La délivrance du M1 nécessite simultanément la validation d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements spécifiques au Master et la validation du 2ème cycle de leurs études.

A l'Université Paul Sabatier l'équipe pédagogique du Master 1 Biologie-Santé a veillé à ce que l'offre de formation puisse s'adapter aux besoins des étudiants des formations des corps de santé tant en contenus qu'en horaires.



**MODALITES D'ACCES**  
**Master1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies**  
**Parcours dérogatoires**

Le Master 1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies parcours dérogatoires est **accessible aux étudiants des corps de santé qui ont validé ou qui valideront le 2<sup>ème</sup> cycle.**

Les étudiants peuvent s'inscrire dès la 2<sup>ème</sup> année de leurs études de santé effectuées dans les Facultés de Médecine-Rangueil, Médecine-Purpan, Chirurgie Dentaire, Sciences Pharmaceutiques de l'Université Toulouse III Paul Sabatier ou de leurs études effectuées à l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, à l'Ecole de Sages-Femmes de Toulouse et plus généralement dans toutes les formations paramédicales dont le diplôme confère un grade de Master (orthophonistes, Infirmiers de pratique avancée...)

Dans l'éventualité où des étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute, de sage-femme ou d'orthophoniste souhaiteraient faire valoir leur diplôme de santé dans le parcours dérogatoire, ils devront déposer une candidature motivée qui peut être acceptée ou refusée par la commission d'admission de santé.

Cette candidature ne dispensera pas de l'obligation de la procédure Etudes en France plusieurs mois avant la rentrée universitaire.

La validation d'UE théorique ou UE stage hors de ce dispositif ne garantit pas l'obtention du M1 parcours dérogatoire.

Aucune démarche d'Inscription ne doit être entamée sans que vous vous soyez assuré(e) auprès de la scolarité 3ème cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Le Master 1 nécessite la validation de 60 ECTS répartis comme suit :

1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche	8 ECTS
Validation	Du 2 <sup>ème</sup> cycle des études de santé *	40 ECTS
<b>TOTAL</b>	<b>MASTER niveau 1</b>	<b>60 ECTS</b>

\*les sages-femmes, les masso-kinésithérapeutes et plus généralement les paramédicaux ayant le grade de master effectueront l'UE stage (8 ECTS), un complément de 3UE (3 x 6 ECTS) dont obligatoirement : « Biologie et physiopathologie moléculaires de la cellule » ou « biochimie des dysrégulations métaboliques » ou « approche physiopathologique des maladies du métabolisme » et la validation de leur diplôme de professionnel de santé leur conférant 34 ECTS.

Exceptionnellement pour un projet d'études nécessitant une 3<sup>ème</sup> UE différente des précédentes, l'étudiant devra soumettre une demande au jury du M1 dérogatoire corps de santé, pour autorisation.

**Toute UE validée est acquise, la moyenne à chacune d'elle est nécessaire.**

Le diplôme du M1 ne sera délivré qu'après la validation du 2<sup>ème</sup> cycle d'études de santé, ou de l'obtention du diplôme de sages-femmes ou de masso-kinésithérapie ou d'orthophonie et ultérieurement, des futurs diplômes paramédicaux conférant le grade de master.

**Il existe plus de 30 UE théoriques de 6 ECTS, celles-ci sont situées dans les mentions :**

- Biologie-santé
- Biotechnologies
- Santé publique

Le complément du parcours dérogatoire M1 des étudiants des corps de santé peut donc par exemple être effectué sous la forme de 2 UE (éventuellement de mentions différentes et selon une cohérence thématique) qui donneront un équivalent de 12 ECTS (2 x 6) qui, associées au stage obligatoire de 1 mois (8 ECTS) de recherche dans un laboratoire agréé s'ajouteront aux 40 ECTS d'équivalence accordés à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle.

**M1 Mention Biologie-Santé =**

2 UE validées (dans la même ou autre mention) + 1 UE stage + 2<sup>ème</sup> cycle

**M1 Mention Biotechnologies =**

2 UE validées BT + 1 UE stage + 2<sup>ème</sup> cycle.

Les étudiants ayant déjà un M1 Biologie-Santé ou Biotechnologies et qui souhaitent valider un autre M1 de mention différente doivent impérativement refaire un nouveau stage de recherche.

De plus, toutes les UE du parcours FSI de ce master1 peuvent être choisies par les étudiants corps de santé. La liste peut être consultée sur [http : //www.masterbiosante.ups-tlse.fr](http://www.masterbiosante.ups-tlse.fr)

Il existe également un parcours dérogatoire corps de santé dit « accéléré », réservé aux étudiants les plus investis et désireux d'accéder précocement au M2, voire à la thèse de sciences, avec interruption temporaire de leurs études de santé. Ils sont sélectionnés par M. Jean-François Arnal et M. Bernard Payrastre. La gestion administrative se fait à la scolarité de la Faculté de Chirurgie dentaire (odontologie).

Si vous envisagez un M2 Professionnel, vous pouvez à la place du stage de recherche valider l'unité stage de master 1 –type professionnel- Gestion des institutions et services de santé du Master Santé Publique (Faculté de Médecine – Purpan- Département de Santé Publique) :

Enseignant responsable **Mme Béatrice Vincent**

(Modalités administratives identiques – Contenu du rapport : effectuer une analyse critique du Fonctionnement d'une organisation du secteur de la santé ou aider à mettre en place un outil ou une démarche de Management de la santé). Il est impératif de prendre contact avec l'enseignant responsable (M.A. Montalan ; Carole Jean-Amans) pour valider le projet de stage.

## **STAGE DE RECHERCHE**

**Pour prétendre à valider l'unité stage de recherche il faut :**

- S'inscrire administrativement à la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle de la faculté de médecine Rangueil pour tous les corps de santé.

**Périodes des Inscriptions :**

- pour les Unités d'enseignement théoriques : du 01 septembre 2020 au 6 novembre 2020 dernier délai

- pour l'Unité d'enseignement du stage : du 01 septembre 2020 au 30 mars 2021 dernier délai

- Assister à l'enseignement d'initiation : 3 jours de cours obligatoires en janvier de 17h à 20h.

- Retirer une convention de stage à la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle de la Faculté de Médecine Rangueil (établie sur présentation d'une autorisation du laboratoire d'accueil) au moins **2 mois** avant le début du stage.

La retourner à la scolarité signée par l'étudiant et le laboratoire au moins **3 semaines** avant le début du stage.

**Aucun étudiant ne pourra commencer le stage sans les signatures de toutes les parties sur la convention.**

- Effectuer un travail de 1 mois minimum à 2 mois maximum dans un laboratoire de recherche labélisé nationalement, ou internationalement sous la supervision d'un directeur de recherche.

- Rédiger et présenter oralement un rapport de stage (mémoire) devant un jury.

- Obtenir la moyenne.

# LE RAPPORT DE STAGE

**Il doit comporter vingt pages maximum** (introduction avec situation de la question de recherche, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

## **Présentation sous forme d'article scientifique**

Introduction

Matériel et Méthodes

Résultats

Discussion

Bibliographie

## **Présentation du laboratoire d'accueil**

Intitulé

Organigramme

Reconnaissance

## **Compte -rendu des cours de l'UE stage :**

Organisation de la recherche en France

Méthodologie des essais cliniques, statistiques

Principes de l'expérimentation

Mesures d'hygiène et de sécurité :

Exposition à des risques particuliers

Information, formation

Risques liés au travail réalisé

**Ce rapport doit être déposé en deux exemplaires 15 jours avant les dates de soutenance à la Scolarité 3<sup>ème</sup> cycle Faculté de Médecine Rangueil.**

Les dates fixées pour les soutenances du mémoire sont :

- mises en ligne sur le site de **medecine.ups-tlse.fr** rubrique **études** puis **Master 1**
- affichées sur le panneau d'information Master1 (RDC bâtiment administratif Faculté de Médecine Rangueil  
ou renseignées par la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle.

## LA SOUTENANCE

La présentation orale **est de 30 minutes** (Présentation du travail de recherche PowerPoint de 15 mn et questions/réponses de 15 mn).

Note  $\geq 10 / 20$  UE validée est acquise.

### **Deux périodes de soutenances sont prévues :**

Une fin juin - début juillet (qui équivaut à la 1<sup>ère</sup> session).

Une autre en septembre (qui équivaut à la 2<sup>ème</sup> session) à laquelle on peut s'inscrire directement si on le souhaite. Mais attention, en cas d'échec, les étudiants devront soutenir une année suivante, en se réinscrivant.

### **PAS DE CONVOCATION pour ces 2 sessions**

Les dates, lieux et heures de passage des candidats sont affichés sur le panneau d'information du Master1 (RDC du bâtiment administratif de la Faculté de Médecine Rangueil)  
ou renseignées par mail par la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle.

Tous les étudiants sont priés d'apporter leur ordinateur portable à la soutenance.

Le réseau informatique de la faculté est compatible avec les PC.

Pour les MAC prévoir un adaptateur.

## INSCRIPTIONS

- Vérifiez que votre situation correspond aux modalités d'accès décrites ci-dessus
- La procédure d'Inscription est accessible sur : **[www.medecine.ups-tlse.fr](http://www.medecine.ups-tlse.fr)**  
Etudes/Inscriptions/Rattachement administratif à Rangueil/Modalités par diplôme/Master
- Les inscriptions se prennent toujours à la faculté de Médecine Rangueil (ou de Sciences Pharmaceutiques) selon le corps de santé d'origine des candidats.

### **Faculté de Médecine Rangueil**

**Scolarité 3<sup>ème</sup> cycle**

**Contact : C. Robin**

**05 62 88 90 19**

**[cecile.robin1@univ-tlse3.fr](mailto:cecile.robin1@univ-tlse3.fr)**

**133 route de Narbonne**

**31062 Toulouse cedex 9**

### **Faculté des Sciences Pharmaceutiques**

**35 chemin des Maraîchers**

**31062 Toulouse cedex 9**

**Contact : G. Dubrulle**

**05 62 25 98 03**

**[respharma@adm.ups-tlse.fr](mailto:respharma@adm.ups-tlse.fr)**

**[pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr](mailto:pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr)**

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute ou sage-femme ne devront entamer aucune démarche d'Inscription sans s'être assurés auprès de la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

L'inscription définitive au Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Paul Sabatier.

Toulouse, le 10 septembre 2020

Le Président de l'Université Paul Sabatier,  
Jean-Marc BROTO

